



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 94750

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problèmes rencontrés par les porteurs de stomies (poches ventrales). Ces poches ventrales doivent être changées plusieurs fois par jour. Nombreux sont les malades qui utilisaient les sacs plastiques distribués gratuitement par les supermarchés, car les sacs spéciaux vendus en pharmacie ne sont pas remboursés par la sécurité sociale, ce qui représente un budget conséquent pour les utilisateurs. L'interdiction des sacs plastiques à usage unique en caisse pose donc un problème à ces malades. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend rendre le matériel de stomie entièrement remboursé par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94750

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2582

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)